

Système de détection sur les bacs de matières résiduelles et recyclables (puces électroniques)

Informations complémentaires

août 2015

Dans le cadre de son plan local de gestion des matières résiduelles, la Ville de Sept-Îles, en collaboration avec ITUM, implante actuellement une technologie visant à améliorer la traçabilité des camions, des bacs roulants et des conteneurs de matières résiduelles (ordures) et recyclables.

Afin de répondre aux divers questionnements suscités par l'installation de ce système, voici quelques précisions :

Comment ça fonctionne?

Chaque contenant de matières résiduelles et de recyclables est équipé d'une puce électronique qui contient un numéro d'identification unique.

Chaque camion faisant la collecte de ces matières est quant à lui équipé d'un lecteur relié à un ordinateur de bord qui, au moment du levage, détecte la puce sur le bac et permet l'enregistrement de diverses informations telles : les contenants vidés, leur localisation, l'efficacité du camion et du conducteur et la quantité de matière récupérée.

À quoi serviront les données recueillies ?

Les données recueillies permettront de générer des rapports statistiques précis, établissant un portrait fidèle de la gestion des matières résiduelles par la municipalité. Mentionnons que celle-ci est tenue de rendre des comptes annuellement au ministère du Développement durable et de l'Environnement du Québec, qui fixe aux municipalités des cibles à atteindre en matière de réduction des déchets, et leur verse des redevances liées à la performance.

Les données pourront aussi permettre de mieux orienter les efforts et les interventions de la Ville et de ses partenaires en matière de bonnes pratiques de recyclage. Par exemple : s'il est observé qu'un certain type de matière non acceptée se retrouve trop souvent dans les bacs de recyclage, les campagnes d'information et de sensibilisation pourront s'attarder à cet aspect particulier, en incitant les citoyens à adopter de bonnes pratiques de recyclage.

Combien ça coûte?

Le coût du système est évalué à 300 000 \$ et s'inscrit dans le renouvellement de l'entente de gestion entre la Ville de Sept-Îles et ITUM (conseil de bande), qui prévoit également le remplacement des camions de collecte.

Quels sont les avantages attendus?

Avec l'implantation de ce système, la Ville entend optimiser ses activités de collecte des matières recyclables et résiduelles, et ainsi générer des économies importantes.